



2 jours dans le massif du Pilat

Les 31 mai & 1er Juin 2025

L'hébergement

Auberge de la Barbanche

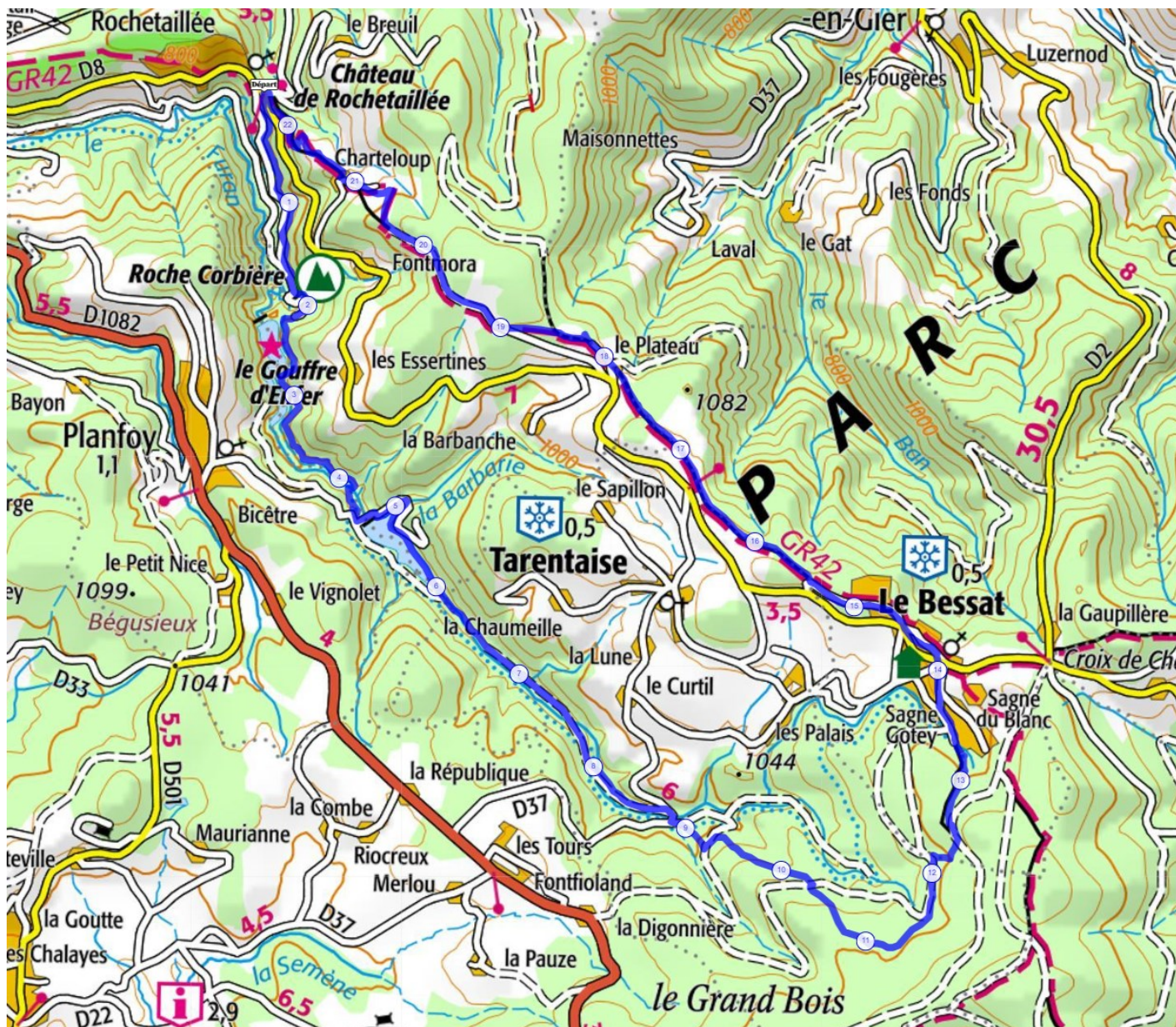
(dortoir)



Auberge Loisirs de La Barbanche pour votre nuitée

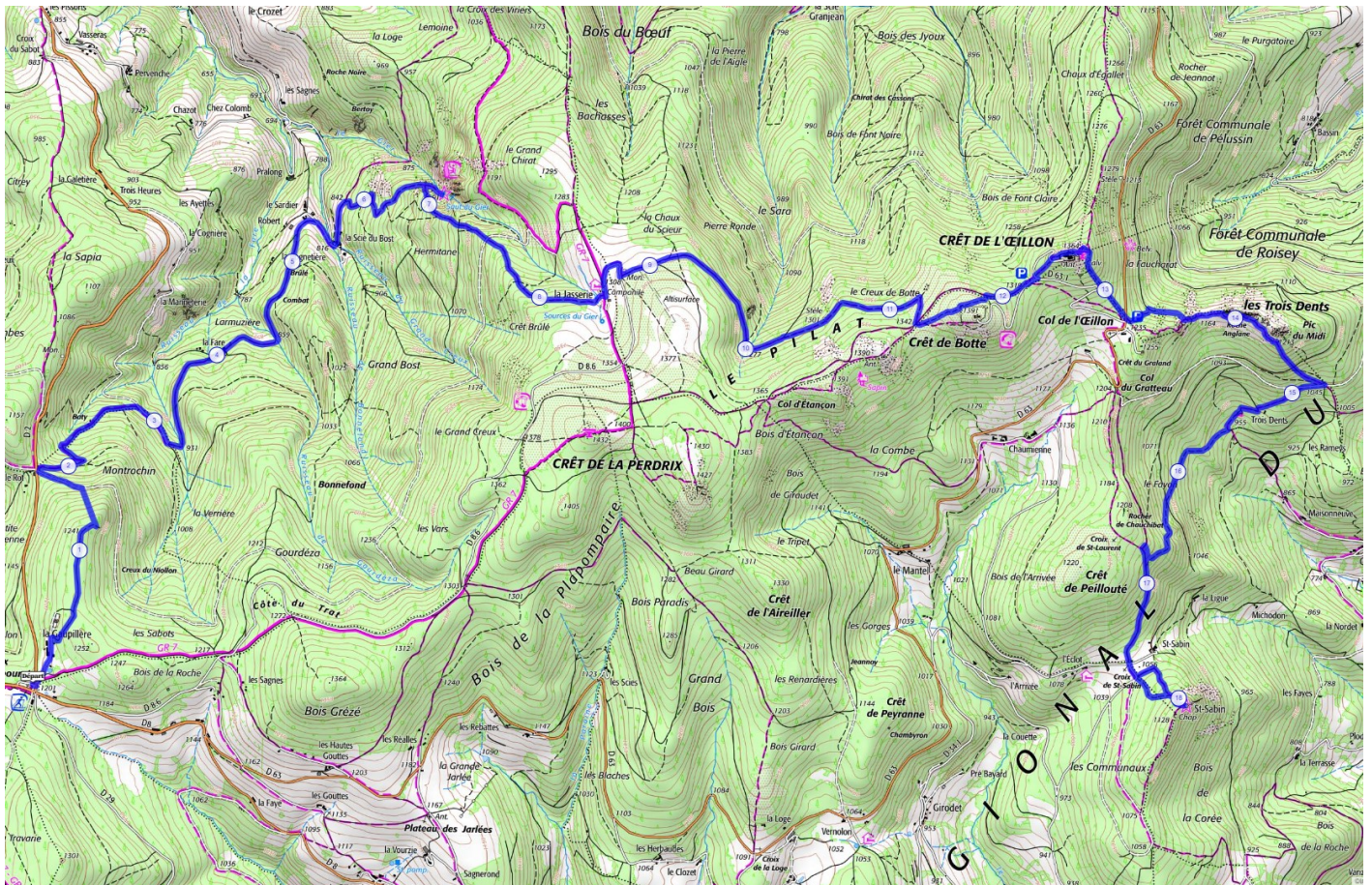
Nous vous accueillons sur le Plateau de La Barbanche, à 10 km de Saint Etienne (42 en Rhône Alpes Auvergne), dans un milieu rural de moyenne montagne à 1000 mètres d'Altitude au sein du Parc Régional du Pilat.

Prenez place autour d'une table pour votre repas entre amis. Prolongez votre venue en séjournant dans notre gîte. Venez passer un bon moment proche de nos animaux ou vous divertir aux jeux . Partez en balade avec nos ânes ou participez aux âneries goûters anniversaires.



22 km +592 m/-581 m ±08:00





 19 km

 +995 m/-1137 m

 ±08:15



Saint-Victor sur Arlanc le 10/09/2024

LE PILAT ENTRE MONTAGNES ET SENSATIONS FORTES

Séjour de randonnées en étoile de 2 jours et 1 nuits

LES 31 mai ET 1er Juin 2025

Immatriculation Tourisme FR.....

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée 2024/2025 avec assurance RC ou plus. Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence 2024/2025 avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Programme détaillé en annexe.

Les participants sont attendus au parking le vendredi à 10h30

2 types de randonnées vous sont proposées du vendredi au dimanche :

Une rando à rythme normal pour randonneurs aguerris ((entre 14 et 20 km et 300 à 500 m de dénivelé+).

Une rando douce (rythme modéré) (entre 8 et 12 km et 176 m à 300 m de dénivelé+).

Elles se déroulent en partie sur des sentiers et chemins

Chaussures adaptées à la marche

Organisateurs et responsables du séjour : Michel DUSSURGET

Accompagnateurs ; Michel (brevet fédéral) pour la rando soutenue.

Marilou pour les randos modérées

Nombre de participants : 8 au minimum avec 2 voitures, 14 au maximum avec 5 voitures.

Déplacements : voitures personnelles avec covoiturage :

Hébergement au Gîte Auberge de la Barbanche

D'autres structures d'hébergement équivalentes peuvent être proposées en cas de nécessité.
de primes d'assurances facultatives.

TARIF du séjour PAR PERSONNE 92 € prix ferme et définitif non révisable.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Assurances facultatives :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de l'inscription définitive, aux assurances individuelles facultatives au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

Frais de résolution ou d'annulation de l'inscription :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite 3 mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
- Annulation faite entre le 3ème et le 2ème mois avant la date du départ : restitution des sommes versées
avec une retenue de 100 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure à un mois : retenue de 100% du montant total du séjour.

Cession du séjour :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence

FFRandonnée valide ou d'un Pass-Rando-Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussi-tôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Les frais de dossiers (EIT et UEIT) et d'assurances ne sont pas remboursés en aucune manière dans tous les cas de figures.

Dispositions concernant les déplacements :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité pour viser à constituer des équipes de 3 à 4 personnes par véhicule.

Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement.

Divers :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte. Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051

Ce tarif comprend :

La chambre + le repas du soir Les petits-déjeuners
Draps (non compris les serviettes)
Les frais de dossier et d'immatriculation tourisme .
La garantie assistance-rapatriement, incluse avec votre licence.
Les taxes de séjour

Ce tarif ne comprend pas :

Le covoiturage Ambert - départ de la rando environ **250 km comprenant aller - retour +** péage le cas échéant

Les dépenses personnelles (boissons consommées au bar ou ailleurs, etc.).
Les piques niques
Les pourboires.
Les assurances facultatives (annulation-interruption, bagages).

Tout ce qui n'est pas mentionné comme « *compris* ».

Inscription et conditions de paiement :

Les personnes intéressées sont invitées à indiquer leur désir

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 15 novembre 2024.

En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association.

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 15 octobre 2024 auprès des organisateurs et est effective à réception du chèque d'arrhes non remboursable, à l'ordre des
« **Randonneurs du Plateau Casadéen** » d'un montant de **92 € / personne**, accompagné du bulletin d'inscription et de l'assurance annulation facultative datés et signés de la même date, ainsi que du chèque correspondant.

Envoi des imprimés (bulletin d'inscription, assurance annulation le cas échéant et chèque)
à :

Marilou FOURNEYRON

9 rue J Banière

63600 AMBERT

06 82 36 26 54

Association bénéficiaire de l'Immatriculation Tourisme fédérale de la Fédération Française de la Randonnée Pédestre 64, rue du Dessous des Berges 75013 Paris – Numéro d'immatriculation : IM075100382.

Tél. 01 44 89 93 90 – CENTRE D'INFORMATION: tél. 01 44 89 93 93

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre est une association reconnue d'utilité publique. Agréée et délégataire du Ministère chargé des Sports pour la randonnée pédestre et le Longe Côte . Membre du Comité National Olympique et Sportif Français et de la Fédération Européenne de la Randonnée Pédestre Code APE : 9319Z – SIRET : 303 588 164 00051